

## HORAIRES

Matin : 8 h 30      Après-midi : 13 h 30  
11 h 30            16 h 30

Ouverture du portail : 10 mn avant ces horaires.

L'accueil et la sortie se déroulent dans la classe, sous la responsabilité de l'enseignant. L'accès aux classes se fait par le portail situé Rue xxxxxxxxxxxxxx. Pour des raisons de sécurité, les autres issues de l'école sont strictement réservées au personnel de l'établissement.

Les enfants doivent être conduits dans les classes par la personne qui les accompagne.

Pour un bon fonctionnement de l'école, il est impératif de respecter ces horaires. En cas de retards répétés, l'exclusion temporaire d'un enfant peut être prononcée.

Certaines classes prolongent l'accueil du matin, l'enseignant vous le précisera à la rentrée. Dans ce cas, la présence et le comportement des parents ne doit pas en perturber le bon fonctionnement.

Toute personne, en dehors des parents, chargée de venir prendre un élève à la sortie de l'école, doit être inscrite sur la fiche de renseignement donnée en début d'année ou munie d'une autorisation écrite et signée des parents de cet élève.

Les fiches de renseignement doivent être remplies avec soin. N'oubliez pas de signaler tout changement éventuel en cours d'année (n° de téléphone, par exemple).

## ABSENCE DES ELEVES

\* absence courte :

- prévenir, si cela est possible avant l'absence,

- ou bien donner le motif de l'absence au retour de l'enfant,

- ou encore, faire parvenir un mot à l'enseignant (boîte aux lettres rue du 8 Mai).

\* absence prolongée : si un élève est absent, sans motif, 30 jours consécutifs, il est rayé des listes.

\* départ : prévenir l'enseignant qui établira un certificat de radiation. Celui-ci vous sera demandé lors de l'inscription dans la nouvelle école.

Dans tous les cas, sauf cas de force majeure :

**NE PAS TELEPHONER**, car l'enseignant est alors obligé de laisser sa classe pour vous répondre.

## REGLEMENT

**Ecole Maternelle xxxxxxxx**

8, rue xxxx- 44xxx      xxxxxxxx

## SANTE

La recrudescence de certaines maladies contagieuses (conjonctivite virale, impétigo, gale, teignes, syndrome grippal épidémique, hépatite A, varicelle...) nous amènent à rappeler que, dans l'intérêt de la collectivité, nous ne pouvons accueillir à l'école d'enfants porteurs de ces maladies.

La réadmission d'un enfant peut être subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contagion.

Sauf cas spécifique (asthme, par exemple) :

- un enfant, présent à l'école doit être en mesure de participer à toutes les activités de la classe (y compris la récréation et, pour certaines classes, l'activité piscine).

- il est interdit aux enseignants et au personnel de service, d'administrer un médicament à un enfant.

## RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est géré par la Municipalité et fonctionne grâce à une Carte à Puce. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au service "Restauration Scolaire" de la Mairie.

Nous attirons votre attention sur l'importance de la coupure du midi, surtout pour les plus jeunes enfants.

Votre enfant aura impérativement besoin d'une serviette de table, munie d'un élastique à passer autour du cou. Cette serviette, marquée du nom de l'enfant, vous sera retournée chaque fin de semaine pour être lavée.

## ACCUEILS PERISCOLAIRES

Il existe un accueil pour les enfants dont les parents qui, du fait de leurs activités ou de leurs contraintes, ne peuvent se libérer aux heures d'entrée ou de sortie des élèves.

L'inscription est obligatoire et est enregistrée en Mairie.

Un tarif "passager" permet aux familles de bénéficier de la garde à titre EXCEPTIONNEL sans inscription préalable, mais sous réserve d'en avoir averti l'enseignant.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au service enseignement de la Mairie.

LE RÉGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES ÉCOLES  
ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES PUBLIQUES  
est affiché dans l'école. Il précise certains points  
qui, faute de place, ne sont pas abordés ici.  
Il est également disponible sur le site internet de l'école.

## ASSURANCE

Vous voudrez bien nous fournir une attestation de votre assurance (Mutuelle Assurance Elèves ou assurance personnelle). Une assurance est obligatoire pour toutes les activités se déroulant hors du cadre strict de l'école.

Il est important de vérifier que votre enfant est couvert pour les dommages qu'il peut causer (responsabilité civile) et pour les dommages qu'il peut subir s'il n'y a pas de tiers responsable (individuelle accident).

**L'attestation fournie doit impérativement et clairement mentionner ces deux garanties.**

## DIVERS

=> Tous les vêtements et objets susceptibles d'être égarés ou échangés doivent être **marqués du nom** de l'enfant. Choisissez, de préférence, des vêtements simples (qui ne craignent pas les tâches...) et dans lesquels votre enfant sera à l'aise.

Veillez à habiller les enfants en fonction de la météo : la récréation étant nécessaire, les enfants sortent même lorsqu'il pleut un peu.

Pour faciliter les passages aux toilettes, évitez, si possible, les salopettes sous les pulls.

=> Sont interdits : Les bijoux et objets de valeur (l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol). ainsi que le port de boucles d'oreilles de type anneaux ou pendentifs, pour des raisons de sécurité.

=> Afin de fournir un goûter équilibré à chaque enfant, nous vous demanderons 2 € par mois pour acheter des fruits, du fromage, etc... le lait est distribué gratuitement. Il est donc inutile de munir votre enfant de bonbons, friandises, ou gâteaux.

Ce goûter, pris avant la récréation du matin, ne saurait remplacer le copieux petit déjeuner pris à la maison.

=> Les jouets personnels sont à éviter car souvent sources de conflits entre enfants.

Par contre les peluches et "doudous" indispensables au bien-être de l'enfant sont bien sur acceptés.

=> Un examen attentif et régulier de la tête de votre enfant, ainsi que des soins appropriés, éviteront -peut-être- les épidémies de poux.

=> Les anniversaires : votre enfant peut, s'il le souhaite, apporter à cette occasion un goûter exceptionnel. Nous vous demandons seulement de faire dans la simplicité (brioche par exemple).

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez en nous confiant votre enfant.

Soyez assurés qu'il trouvera auprès de nous, tout ce qu'il est en droit d'attendre pour que sa scolarité soit une réussite.

Nous vous invitons à lire attentivement le règlement de l'école. L'instituteur de votre enfant vous donnera, en début d'année, des informations plus précises concernant le fonctionnement de sa classe.

Dans les jours qui suivront la rentrée, nous programmerons une réunion de classe afin de répondre aux questions que vous vous posez.

L'équipe enseignante.

## Dispositions spécifiques à la classe de votre enfant :

### Votre enfant aura besoin de :

- 1 paire de rythmiques dans un sac en tissu (marqués du nom),
- 1 boîte de mouchoirs en papier.
- 1 gobelet en plastique marqué du nom.
- 1 petit coussin pas trop épais.

### Tout au long de l'année, nous récupérons :

- papier, carton, listing informatique, ...
- tout vêtement un peu usagé ou trop petit (en particulier : slip, jogging, chaussettes, etc...) pour notre stock de vêtements lorsque l'on doit changer un enfant.

VACANCES	
Toussaint	Mardi 24 octobre lundi 6 novembre
Noël	samedi 23 décembre lundi 8 janvier
Hiver	samedi 10 février lundi 26 février
Printemps	samedi 31 mars lundi 16 avril
Vacances d'été	Mardi 3 juillet

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

### SAMEDIS SANS CLASSE :

23 septembre 06 - 21 octobre 06 - 25 novembre 06  
23 décembre 06 - 27 janvier 07 - 10 février 07  
17 mars 07 - 31 mars 07 - 19 mai 07 - 16 juin 07  
À ces dix samedis, sera ajouté le vendredi 18 mai 07,  
journée libérée.

DOCUMENT A CONSERVER

# E C O L E M A T E R N E L L E D U X X X



8, rue xxxx

44xxx            xxxxxxxxxxxxxx

 02.40.xx.xx.xx